

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°14 - publié le 08 novembre 2023



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°08

REUNION DU 07/11/2023

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N°13

Match n°26832710, A.C.E. Fc2 / J.S Livron 2, SeniorsD5, poule G du 29/10/2023

Réclamation d'après match posée par le club de J.S Livron portant sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de A.C.E. ainsi formulée : « Certains joueurs seraient susceptibles d'avoir joué le samedi avec l'équipe 1 et joué aujourd'hui ».

Considérant qu'une réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 et 187.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Attendu qu'en application de l'article 142 des Règlements Généraux « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire.

Considérant de ce fait que le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réserve entraîne son irrecevabilité ;

Considérant que la réclamation déposée par J.S Livron, en date du 30/10/2023, est irrecevable en la forme cette dernière n'étant pas nominale et motivée

Considérant, en outre, qu'à titre d'information et sur le fond, après vérification au fichier et de la feuille de match FC Eyrieux 2 / A.C.E. fc1, Seniors D3 du 28/10/2023, il ressort qu'aucun joueur de l'équipe de A.C.E. Fc1 n'a participé à la rencontre avec l'équipe de A.C.E. Fc2 le 29/10/2023.

Le compte de J.S Livron sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°14

Match n° 26832922, RC Mauves 3 / Larnages Serves 2, Seniors D5, poule D du 01/11/2023

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de FC Larnage Serves portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club RC Mauves, pour le motif suivant : des joueurs du club RC Mauves sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.





Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 02/11/2023 pour la dire recevable.

Considérant que conformément à l'article 46 des règlements sportifs du District, les équipes d'un même club évoluant en dernière division sont classées hiérarchiquement 1, 2, 3, ect. et sont soumises aux règles des articles 50 et 51

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure seniors de RC Mauves 2 est celle l'ayant opposée à l'équipe de St Cyr 3 le 29/10/2023, Seniors D5 poule E, il ressort que 5 joueurs de l'équipe de RC Mauves ont participé à la rencontre de référence, il s'agit de :

- SORIAUX Michael, licence 9604194766
- MALSERT Pierre Laurent, licence 2519419928
- MIMOUN Sami, licence 2544387522
- MONNERON Nathan, licence n° 2546408723
- DUMAS Nathan, licence n° 2545830483

En conséquence la commission dit match perdu à l'équipe de Mauves 3 pour en reporter le gain à l'équipe de Larnage Serves 2

En application des articles 16 des Règlements du District :

- RC Mauves 3 : - 1 point, 0 but
- FC Larnage Serves : 3 points, 3 buts

Le compte de RC Mauves sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N°15

Match n° 26718185, F.C. Mahorais DA / AC de l'ALLET, Seniors D4, poule D du 05/11/2023

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de FC Mahorais portant sur la participation de plus de 2 joueurs avec le cachet mutation hors période il s'agit de TOUMI Chaline licence n° 2544881235, GARDE Abdel Wahid licence n°2546605725 et ABDELBOST Samir licence n° 2578619718 possédants une licence hors-période.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 05/11/2023 pour la dire recevable.

Après vérification di fichier des licences, il ressort que seul le joueur TOUMI Chaline licence n° 2544881235 possède une licence avec le cachet mutation hors période.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de FC Mahorais sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du 06/11/2023

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps imparti. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub.

En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



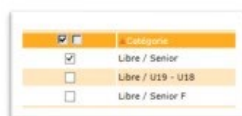
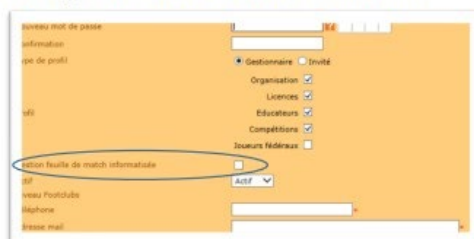
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom. Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où l'act responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la feuille de match



- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- **Problème informatique** : En D5 Dans la poule D, le Club de VALLEE DU DOUX n'apparaît pas dans le classement, la commission en a pris compte et va essayer de remédier au problème. Au cas où la résolution informatique ne peut se faire, une tenue manuelle du classement se fera en interne.
- Les Clubs de VALLEE DE L'OUVEZE et ST PRIEST ayant 3 matchs de retard, la commission demande aux clubs concernés de jouer ces rencontres avant la date butoir du 22 Décembre sous peine de Match perdu au 2 équipes.
- Responsable délégation : Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation.

COUPE RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER :

Le 2ème tour de la Coupe René GIRAUD est disponible sur le Site du DISTRICT

A noter que le **Club de CHATEAUNEUF DU RHONE** est exempt pour ce tour.

Le 2ème tour et le 3^{ème} Tour de la Coupe Xavier Bouvier et René GIRAUD auront lieu les Week-End des 18 et 19 novembre 2023.





- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Je vous rappelle que je vous accorde UN joker par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.

La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de me prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidemment obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub. Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

- Responsable Foot diversifié : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion électronique du 06 / 11 / 2023

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée : LAULAGNET Roselyne,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre .

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.





CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Les calendriers modifiés seront en ligne sur le site internet du District, dans les meilleurs délais.

Prochains plateaux : Samedi 11/11/2023

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES-ANDRE :

Les plateaux non joués le 04/11/2023 sont programmés le samedi 25/11/2023.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

RENCONTRES EN RETARD :

Les rencontres U15 Brassage des 04 et 05 /11/2023 non jouées sont reprogrammées le 03/12/2023.





Coupes :

Coupe JP QUINTIN :

Le match comptant pour le 2^e Tour, Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 – ESP HOSTUN 1 est programmé le 28/01/24.

Le match comptant pour le 2^e Tour, ES BEAUMONTELEGER 1 – Ent USVJ/FCV 1 est replanifié le 28/01/24.

Coupe Gilbert PESTRE :

Compte tenu des reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 Octobre 2023, pour le 2^e Tour de cette coupe, le calendrier s'établit comme suit :

-07/11/2023 : Tirage au sort Tour de cadrage.

-03/12/2023 : Tour de cadrage + Matches 2^e Tour non joués des 21 et 22/10/2023.

-28/01/2024 : 1/16^e finales + éventuels matchs en retard cadrage.

-18/02/2024 : 1/8^e finales + éventuels matchs en retard 1/16^e.

-03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8^e.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57 **Mail** : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à notre seule équipe encore en lice U.MONTELMAR.S. Le 5^eème tour s'est joué le 04 novembre et l'UMS s'est qualifiée au dépend de l'ASVEL VILLEURBANNE, pour le 6^eème tour.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le 2^eème tour n'est toujours terminé. Rencontres restent à jouer le 09 décembre 2023. BEAUMONTELEGER / ECA-ACE, USVJ 3 / ASF PIERRELATTE 1, FC PLATEAU ARDECHOIS/ AS ST MARCELLOISE 1, US ST JUST ST MARCEL / FC VALLON PONT D'ARC, ENT BASSES COLLINES / RHONE CRUSSOL 07 2. Elles devront obligatoirement se jouer sous peine de l'application de l'Art. 72 des règlements sportifs du District.

Le tirage du 3^eème qui se jouera le 09 décembre sera prochainement en ligne.

En U17 D1 : US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reporté au 27/01/24

En U17 D2 – Poule A : FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS est reporté au 27/01/24

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57. **Mail** : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 – ES BOULIEU LES ANNONAY / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/01/24

US VALLEE DU JABRON / RHONE CRUSSOL 07 est reporté au 20/01/24

En U20 D2 – ES CHOMERAC / US 2 VALLONS est reporté au 20/01/24

US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reporté au 27/01/24

FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reporté au 27/01/24

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°13

RAPPEL AUX CLUBS

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée (changement de lieu, d'heure, de jour, arrêtés municipaux...) vous devez **IMPERATIVEMENT** avertir PAR TELEPHONE et de vive voix, le ou les arbitres concernés.

Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boîtes mails officielles des clubs en début de saison. Elles sont remises à jour et renvoyées fréquemment.

Ce dernier week-end, certains d'arbitres se sont déplacés inutilement et leurs frais de déplacement vous seront imputés.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 11 & 12 /11/2023

- **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).**

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

REUNION TECHNIQUE ARBITRAGE - A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Troisième et dernière réunion technique

- **Le samedi 25 novembre 2023 à GUILHERAND-GRANGES - Siège du District (de 09h30 à 12h00).**

Ordre du jour :

- Informations générales
- Correction interactive du questionnaire vidéo
- Présentation des vidéos relatives aux modifications aux lois du jeu
- Retour d'expérience (questions et/ou faits de jeu)

Pour toutes les questions arbitrage et/ou faits de jeu (retour d'expérience), il est conseillé d'envoyer un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Même si la présence à l'une de ces 3 réunions d'ordre technique est facultative, la commission départementale de l'arbitrage encourage tous les arbitres adultes et jeunes à y participer.

Bien entendu, tous les arbitres stagiaires adultes et jeunes formés en août 2023 peuvent assister à l'une des 3 réunions en fonction de leurs disponibilités.

Conformément au règlement intérieur, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront présents à l'intégralité de l'une de ces 3 réunions techniques se verront attribuer un BONUS de 3 points (arbitres adultes) ou de 0,03 point (jeunes arbitres) sur le classement de fin de saison.





COUPES U15 – U17 – RENE GIRAUD – XAVIER BOUVIER

Comme il a été annoncée lors de l'Assemblée Générale des 02 & 09 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongations et en cas d'égalité. Il faut appliquer directement la séance de tirs aux buts. **5 tirs pour chaque équipe** et si encore égalité, c'est la **MORT SUBITE**.

TEST VIDEO SUR LES LOIS DU JEU

A titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'Arbitrage a planifié une dernière date pour les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectué le test vidéo lors des deux assemblées générales de début de saison et des deux soirées prévues à cet effet.

Samedi 25 novembre 2023 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES (début du test vidéo à 8h45 très précises).

En cas de retard, absence et/ou excuse, la note de 0/10 sera attribuée aux arbitres concernés.

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE
BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
DUBUS	JASON	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HAMRI	HENNI	District 4
LOUIS	NORMAN	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BUISSON	MATHIEU	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
YOUSOUF	OUMARE	District JAD
YOUSOUF	ABOU	District JAD



NOUVELLE NOTE DE FRAIS

Nous vous informons qu'une nouvelle note de frais est mise à votre disposition sur le site du District, rubrique "Arbitrage/Documents". Merci de bien vouloir télécharger le document.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2023

- Samedi 26 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée)

DECEMBRE 2023

- Samedi 2 décembre : Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023 :

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)
AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)
HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)
DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)
GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)
CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)
BADAD Amine (arbitre central - JAD)
VALLON Alexis (arbitre central - JAD)
MARESTIN Pierre (arbitre central - JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).





FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au Siège du District

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage, vous devez adresser vos messages à : statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque se soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A.: arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de coordonnées, (mail, téléphone, adresse...), vous devez faire un courriel à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

- **NAICH Mostafa** : Courriel nous informant d'un problème de FMI lors de sa rencontre Seniors D5 du 29/10/2023. Lu et noté.
- **SOUMAILA Soilihi** : Courriel nous adressant son rapport de sa rencontre Seniors D4 du 29/10/2023. Lu et noté.
- **BENLABIED Yoni** : Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 10/11/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.





- **VIELZEUF Stéphane** : Courriel nous informant d'une correction sur sa rencontre Seniors D3 du 29/10/2023. Lu et noté.
- **ZOUINE Khalid** : Courriel nous adressant sa note de frais suite à son déplacement de sa rencontre du 03/11/2023 annulée suite à un arrêté municipal, sans en avoir été averti. Lu et noté.
- **ALAVOINE Fabien** : Courriel nous adressant sa note de frais suite à son déplacement de sa rencontre du 05/11/2023 annulée suite à un arrêté municipal, sans en avoir été averti. Lu et noté.
- **VIOUGEAS Tom** : Courriel nous adressant sa note de frais suite à son déplacement de sa rencontre du 05/11/2023 annulée suite à un arrêté municipal, sans en avoir été averti. Lu et noté.
- **GRASSET Guillaume** : Courriel nous informant de son absence à la réunion technique du 06/11/2023 pour raisons administratives avec sa mairie. Lu et noté.
- **LEXPERT Xavier** : Courriel nous informant de son absence à la réunion technique du 06/11/2023 pour raisons scolaires. Lu et noté.

COURIERS DES CLUBS

- **AS VEORE MONTOISON** : Courriel nous adressant les félicitations de l'arbitre de la rencontre Seniors D3 du 29/10/2023. Lu et noté. Remerciements.
- **CO DONZEROIS** : Courriel nous informant de l'avancement de la rencontre Seniors D2 au 04/11/2023 à 16h00. Lu et noté.
- **FC TRICASTIN** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **ES BEAUMONTELEGER** : Courriel nous adressant des Arrêtés Municipaux interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **FC FELINES ST CYR PEAUGRES** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 12/11/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **SC MELAS LE TEIL** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant du changement de lieu pour ses rencontres seniors D3 & D4 du 05/11/2023. Lu et noté.
- **US VEYRAS** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **ASF PIERRELATTE** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **US DAVEZIEUX VIDALON** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.





- **US MONTMEYRAN** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **US LUSSAS** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 05/11/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant des Arrêtés Municipaux interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **US BEAUFORT** : Courriel nous adressant des Arrêtés Municipaux interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **DIOIS FC** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U20 D2 pour la rencontre du 04/11/2023. Lu et noté.
- **US ST JUST ST MARCEL** : Courriel nous adressant des Arrêtés Municipaux interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **FC HAUTERIVES GRAND SERRE** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **RHONE CRUSSOL FOOT 07** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **A ANIMATION J ST ALBAN D'AY**: Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **US ST GERVAIS / JABRON** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous adressant des Arrêtés Municipaux interdisant les rencontres du week-end des 04 & 05/11/2023. Lu et noté.
- **US DAVEZIEUX VIDALON** : Courriel nous informant du changement de lieu pour sa rencontre U15 R1 du 11/11/2023. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du lieu de la rencontre Seniors D5 du 12/11/2023. Lu et noté.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT

